

20 ans de lois anti terroristes inopérantes, ou bonjour Cristina, Edvige, Ariane et Fijait !

écrit par Alain Barnier | 22 juillet 2016



<http://satirique.canalblog.com/archives/2013/11/14/28432242.html>

Des lois en place, mais elles servent à quoi et à qui car les citoyens Français (et autres) continuent de se faire assassiner...

Pourtant de nombreuses lois ont été instaurées en amont. Des lois antiterroristes majeures (1986, 1996) qui ont été adoptées après ces vagues d'attentats, notamment dans les années 2000... Mais où est le résultat ?

<http://www.vie-publique.fr/chronologie/chronos-thematiques/trente-ans-legislation-antiterroriste.html>

Pourtant le nombre de données récoltées ne cesse d'augmenter, sans pour autant que Valls et son sinistre de l'intérieur en prennent acte et agissent à bon escient pour la protection des citoyens !

Il faut citer cette constatation mis en avant par Le Monde :

http://mobile.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/17/antiterrorisme-les-rates-de-la-coordination-europeenne_4811901_4809495.html

La France avait été alertée d'une menace imminente, et Valls le savait :

http://mobile.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/17/la-france-avait-ete-alertee-d-une-menace-imminente_4811797_4809495.html

Antiterrorisme: serons-nous bientôt tous fichés par l'Europe sous ce prétexte ?

Suite à l'incompétence de nos dirigeants (et Européens), face à l'échec volontaire de l'espace Schengen qui est censé préserver nos frontières Françaises et européennes (hormis quatre pays) de toutes attaques :

<http://www.schengenvisainfo.com/fr/liste-des-pays-avec-visa-schengen/>,

et : https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Espace_Schengen...

Le Gvt Valls et Hollandouille comblent leur incompétence de gestion sécuritaire de notre patrie par cette énième loi sous couvert d'état d'urgence, et ce au détriment de la liberté du peuple car la vraie utilisation est la surveillance du peuple.

<http://m.slate.fr/story/113443/antiterrorisme-europeen-bientot-tous-fiches>

18 mois, c'est un constat pour « pondre » une action litigieuse avec une réaction de façade aux derniers assassinats des attentats de Paris et maintenant celui de Nice !

Notre sinistre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a annoncé

vouloir accélérer la mise en place du PNR (Passenger Name Record), soit la base de données comprenant l'ensemble des informations collectées par les compagnies aériennes lors de la réservation d'un vol ou de l'enregistrement pour mieux nous fliquer.

Pour rappel, les actions entreprises en 2016 :

Le 25/01/2016, à La Haye (Pays-Bas), les diktats européens de la sécurité lançaient officiellement « leur » «centre antiterrorisme», bien sûr chapeauté par Europol, l'office de police criminelle des pays de l'Union européenne.

Cet organisme sera chargé entre autre de faciliter le partage d'informations entre les différents Etats. Le tout est de savoir quelles seront ces dites informations quand il n'y a pas d'actions derrière. Depuis les derniers attentats en 2015 sur Paris, « ils » se sont enfin rendu compte de la nécessité d'un meilleur partage des informations. Mais il est où le résultat ?

Évidemment, l'opportunité politique est montée d'un cran dans leur agenda. Elle serait même devenue une « priorité » suite aux infos de certains médias, tant les lacunes en ce domaine avaient été fatales. C'est vrai que cela se voit, SIC !

Rob Wainwright (directeur d'Europol) a même déclaré : *«Notre ambition est de devenir le centre névralgique du partage d'informations dans la lutte contre le terrorisme au sein de l'Union européenne»*. Tout un programme !

Un effet de manche, une esbroufe de plus, car cette volonté sera biaisée avec aucune action ou réaction concrète dans un futur proche. Comme la suppression de cet espace Schengen, et le contrôle réel de nos frontières qui deviennent urgent, car les actions et réactions positives ne dépendront que du bon vouloir des pays membres.

Tous veulent une Europe fédérale, mais tous refusent de

« lâcher » leur propre sécurité nationale qui touche effectivement du doigt un point sensible... La souveraineté ! Alors qu'attendons-nous pour sortir de cette UE dévastatrice et incompétente ?

Bienvenue dans l'enfumage de masse à grande échelle, en voyant ces divergences de gestion sécuritaire, et cette UE qui assassine nos états, et surtout leurs peuples. Sans compter sur l'immigration irrégulière voulue et donc orchestrée qui rend inefficace la gestion de base du terrorisme sur nos terres. On parle toujours de loi anti-terroriste ou bien de surveillance de masse du peuple ?

Elles dépassent très largement l'intention réelle de la création de ces organismes, ces surveillances sont surtout au détriment d'autres personnes non suspectées de terrorisme, La police politique (ex RG) a repris du service avec ce pseudo état d'urgence.

L'UE et ses sbires se servent de ces lois pour récupérer des informations qui dépassent très largement le cadre des personnes sous surveillance (condamnées comme suspectées), en exemple : des patriotes sincères, des lanceurs d'alertes ou des opposants à la gouvernance en place qui aiment tous la France.

Aujourd'hui « Big brother » est bien en route avec une collecte de données personnelles qui s'appliquera d'abord à toute personne qui prendra l'avion, qui ira à l'étranger, car toutes personnes deviennent suspectes notamment les patriotes et tous ceux qui ouvrent enfin les yeux.

—

Une nouvelle et énième disposition de loi vient donc de voir le jour... La FIJAIT !

Le Parisien :
<http://www.leparisien.fr/faits-divers/paris-lance-un-fichier-a>

ntiterroriste-01-07-2016-5929891.php#xtor=RSS-1481423633

Ce fichier judiciaire national des auteurs d'infractions terroristes (**Fijait**), et l'une des ultimes dispositions de la loi sur le renseignement et mis en application dès le 01 juillet 2016.

Cette base de données a un champ d'application très large : elle recense les condamnés, mais aussi les personnes déclarées irresponsables pénalement pour cause de troubles mentaux, qu'il s'agisse de personnes majeures ou mineures (dès 13 ans). **Les juges d'instruction ont, en outre, la possibilité d'y inscrire les mis en examen. Données stockées jusqu'à vingt ans. Tiens, tiens, voilà une raison de museler des dissidents !**

Pendant dix ans, tous devront justifier régulièrement de leur adresse, déclarer tout changement de domicile ou départ à l'étranger, sous peine de sanctions...

C'est un changement d'objectif et d'échelle qui se résume aussi en trois lettres, **PNR (Passenger Name Record) ou données des dossiers passagers.**

Les 28 Etats membres de L'UE le souhaitaient ardemment, et les attentats de Paris ont donné sur un « plateau » un argument, après des années de tractations comme des réticences du peu d'élus euro députés qui avançaient la protection de la vie privée, ou l'absence d'efficacité prouvée d'un tel dispositif dans la lutte contre le terrorisme.

Le 02/12/2015 est une date à retenir car c'est le départ de la perte effective de notre liberté privée et chérie, actée comme tel par la commission des libertés civiques dès le 10/12/2015.

Les attentats de Bruxelles ont définitivement scellé les réticences. Aidés par notre sinistre de l'intérieur Bernard Cazeneuve, qui est revenu à la charge sur le projet alors que

les morts assassinés étaient encore chauds :

source

l'express : http://m.lexpress.fr/le-pnr-europeen-nouvel-outil-anti-terroriste-bientot-adopte-par-le-parlement_1782606.

Notre sinistre en chef Valls n'étant pas en reste non plus : « *Il y a urgence à adopter le PNR* ». Il y a aussi urgence à renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne. Ce sont les propositions françaises depuis des mois », a-t-il martelé :

http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/attentats-qu-est-ce-que-le-pnr-ce-fichier-europeen-qui-fait-tant-polemique_1775994.html

Cette mesure vient donc se greffer ainsi à **CRISTINA !** Non, ce n'est pas une femme, mais bien une autre mesure de fichage :

Pour rappel :

CRISTINA (*Centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et des intérêts nationaux*) est un fichier français relatif au terrorisme, à l'espionnage et à tout ce qui a un rapport avec « l'intérêt de la nation » au sens large du terme :

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Centralisation_du_renseignement_int%C3%A9rieur_pour_la_s%C3%A9curit%C3%A9_du_territoire_et_des_int%C3%A9r%C3%AAts_nationaux

Il est classé « secret-défense ». CRISTINA pourra garder trace de données provenant des écoutes (téléphoniques et Internet), de ceux que les autorités surveillent, notamment les patriotes actifs ou en latence comme les lanceurs d'alertes !

CRISTINA a été l'objet d'une délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en même temps que le fichier **EDVIGE**. La CNIL a été saisie le 27 mars 2008 par le ministère de l'Intérieur, le résultat de la

délibération a été rendu public le 16 juin 2008.

L'ancêtre de CRISTINA, le fichier de la DST, ainsi que d'autres fichiers, ne sont pas soumis aux pouvoirs de contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

La liste de ces fichiers a été publiée dans le décret n° 2007-914 du 15 mai 2007.

Le décret de création de CRISTINA n'est pas paru au Journal officiel et selon la déclaration du secrétaire général de la CNIL, celle-ci ne va pas demander sa parution : « d'autres fichiers antiterroristes ont existé par le passé et jamais les décrets de création n'ont été publiés ».

Nous avons aussi un autre prénom féminin suite à la Loi du 29 août 2002 **(LOPSI)** : création d'une nouvelle base de données, **(ARIANE)** pour regrouper notamment le fichier police. Mais d'autres lois relatives à la lutte contre le terrorisme sont nées :

[https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Loi_relative_%C3%A0_la_lutte_c
ontre_le_terrorisme](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Loi_relative_%C3%A0_la_lutte_contre_le_terrorisme)

La vraie question à se poser ! Antiterrorisme ou flicage sous couvert d'état d'urgence ?

Le but inavoué étant :

- limiter ou interdire la circulation dans certains lieux,
- interdire certaines réunions publiques ou fermer provisoirement certains lieux publics,
- réquisitionner des personnes ou moyens privés,
- autoriser des perquisitions administratives,

- interdire de séjour certaines personnes,
- prononcer des assignations à résidence.
-

<http://www.vie-publique.fr/actualite/faq-citoyens/etat-urgence-regime-exception/>

La vraie raison est contenue dans le lien ci-dessus.

Pour résumer, le flicage des citoyens sous couvert d'état d'urgence avec comme prétexte la lutte contre le terrorisme.

Matière à réflexion : Ce qui est reproché à l'Europe dans la lutte antiterroriste (et comment elle peut y remédier) : <http://m.huffpost.com/fr/entry/8608292>

Pour info :

**Un excellent livre que je conseille de lire de Georges MORÉAS
- 2016 - □ Fiction**

https://books.google.fr/books?id=9aS8CwAAQBAJ&pg=PT114&lpg=PT114&dq=fichier+antiterroriste&source=bl&ots=c70YIvl4b3&sig=4CXt3ok4jx2i6oVtUFbuvsK3R2g&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiQx0i_r9jNAhWHVRQKHWisAz04FBD0AQgiMAI#v=onepage&q=fichier%20antiterroriste&f=false